

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 19.01.2020	Heure 20h17	Numéro 20.307	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Veronika Pantillon
Titre : Pourquoi ne pas plus encourager la formation continue en matière de Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) ?
Contenu : <p>La Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg dispense une formation continue en analyse énergétique des bâtiments. Le but de la formation est de former des experts CECB qui seront capables de proposer des plans pertinents de rénovation de bâtiments. Cette formation s'inscrit dans le contexte politique actuel, lié à la stratégie énergétique 2050.</p> <p>Le canton de Fribourg a décidé de soutenir financièrement les candidats fribourgeois en leur payant la moitié des frais de la formation, soit un montant de 3'000 francs. Le canton de Neuchâtel, par contre, ne donne aucune aide.</p> <p>S'agit-il d'un choix délibéré du Conseil d'État ? Si oui, pour quelles raisons ?</p> <p>Au vu de la situation climatique actuelle, le Conseil d'État pense-t-il revoir cette décision et accorder une telle aide ?</p>
Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Veronika Pantillon		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :